



UNIVERSITÉ DE NANTES

DÉLIBÉRATION N°2019-03-15-4
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 15 mars 2019

POINT 5 : APPROBATION DU PRINCIPE DE L'ASSOCIATION DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS NANTES SAINT-NAZAIRE A L'UNIVERSITE DE NANTES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université de Nantes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 32 voix pour le principe d'association de l'Ecole des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire à l'Université de Nantes.

À Nantes, le 15 mars 2019

Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation
La Première Vice-Présidente

Carine BERNAUT
Carine BERNAUT

Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : **26 MARS 2019**
Affiché le : **26 MARS 2019**